

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, présidente.

Date de convocation : 7 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Commune de Sorbiers :

Présents : Marie-Christine THIVANT, Olivier VILLETTELLE, Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présents : Ramona GONZALEZ-GRAIL, Pierre CHATEAUVIEUX

Absente excusée : Nathalie CHAPUIS

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présent : Roger ABRAS

Absents excusés : Marc CHAVANNE, Delphine MONIER

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présente : Ingrid ARNAUD

Absent excusé : Jean-Luc PITAVAL

Commune de Marcenod :

Présent : Gilles THIZY

Absent excusé : Patrick FAURE

Commune de Fontanès :

Présents : Michel GANDILHON, Pascal PHILIBERT

Absente excusée : Huguette THIZY

POUVOIRS : Nathalie CHAPUIS à Pierre CHATEAUVIEUX, Marc CHAVANNE à Marie-Christine THIVANT, Delphine MONIER à Olivier VILLETTELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Ingrid ARNAUD

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Participation des communes – Année 2025

Compte tenu des éléments présentés dans le budget primitif 2025, la participation des communes pour l'exercice 2025 serait la suivante :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL à percevoir 2025	Part relative 2025	Pour mémoire total 2024
SORBIERS	223 054,85 €	18 121,86 €	241 176,71 €	53,2%	227 358,79 €
SAINT CHRISTO	21 223,37 €	4 283,43 €	25 506,80 €	5,2%	22 240,68 €
MARCENOD	7 652,92 €	1 568,24 €	9 221,16 €	1,9%	8 025,38 €
FONTANES	7 654,01 €	1 524,12 €	9 178,14 €	1,9%	8 015,99 €
SAINT JEAN BONNEFONDS	74 052,29 €	14 733,94 €	88 786,23 €	18,1%	77 551,60 €
LA TALAUDIÈRE	80 362,56 €	15 768,40 €	96 130,96 €	19,7%	84 107,56 €
TOTAUX	414 000,00 €	56 000,00 €	470 000,00 €	100%	427 300,00 €

Les versements s'effectueront par tiers en avril, juin et octobre 2025.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-006 du 20 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation des communes telle que présentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Sorbiers, le 21 mars 2025

La secrétaire,

Ingrid ARNAUD



La Présidente

Marie-Christine TRIVANT



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200013167-20250320-2025-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025